

PROTOCOLE à partir du 2 novembre

L'école est ouverte pour tous les élèves avec le port du masque pour les élèves du CP au CM2. Le masque est déconseillé pour les maternelles.

La présence des élèves à l'école est obligatoire pendant le temps scolaire.

1] **Horaires** : - De l'école :

- **Maternelle** : 8h30 / 11h30 et 13h00 / 16h00
- **Elémentaire** : 8h30 / 11h45 et 13h15 / 16h00

(L'accueil : 10 min avant les horaires)

- De la garderie : Matin : 7h30 / 8h20

Après-midi : 16h / **18h00**

2] Entrée et sortie de l'école : les parents ne rentrent pas dans l'enceinte de l'école. Sauf pour les maternelles.

On vous demande de respecter le traçage au sol pour attendre votre tour pour entrer .

- Maternelle :

- ENTRÉE : L'accueil (8h20) et le départ (16h00) des enfants se feront en passant par le portail arrière, rue des Tanneries,

- aux portes vitrées pour la classe de TPS/PS/MS l'accueil se fera par un adulte (ATSEM ou enseignante).

- à la porte dans la cour de la maternelle pour les MS/GS comme pendant la première semaine de septembre.

L'ATSEM ou l'enseignant accompagnera l'enfant dans le hall, où l'enfant aura un porte manteau attitré . Il se lavera les mains avant d'entrer en classe.

Un adulte sera dans chaque classe avec les enfants déjà arrivés.

Les familles ayant des fratries dont un enfant en maternelle , amènent et récupèrent toute la fratrie par le portail côté maternelle (rue des Tanneries).

- la sortie à 11h30 et l'entrée à 12h50 se fera au portail, un enseignant accompagnera les enfants ou récupérera les enfants au portail arrière, rue des Tanneries.

- **Élémentaire** :

- **ENTRÉE** : L'accueil des enfants se fera **au grand portail, rue Pierre Gemin.**

L'enfant ira seul à sa classe où l'attendra un enseignant. Un porte manteau lui sera attribué puis avant d'entrer en classe l'enfant se lavera les mains.

- **SORTIE** : - à 11h30 et 16h00 : les enseignants accompagneront les élèves, classe par classe, **au grand portail, rue Pierre Gemin.**

On vous demandera d'attendre en respectant les distances de sécurité, vous pouvez vous espacer le long du grillage vert de façon à ce que l'on puisse facilement vous voir.

3) **Un sens unique de circulation** sera mis en place dans l'allée d'accès du grand portail (rubalise).

4) **Tous les temps de récréation** se feront par groupe classe : scolaire, restauration et périscolaire.

La cour de maternelle sera coupée en deux parties , une classe aura accès le lundi et mardi à la structure et l'autre classe se sera le jeudi et le vendredi en alternance avec les vélos.

La cour des élémentaires sera coupé en 5 parties , une même partie sera utilisé par une même classe toute la journée et il y aura une rotation sur 5 jours.

L'utilisation du ballon se fera uniquement au pied pendant les récréations .

5) **Lavage des mains** : les enfants se laveront les mains , le matin , en rentrant de chaque récréation, avant d'aller manger.

6) **La restauration scolaire** : il y aura deux services, un pour la maternelle et un pour l'élémentaire. Les enfants mangeront par groupe classe.

7) **Le périscolaire sera assuré**, le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h00 à **18h00**

Le port du masque sera obligatoire pour les parents.

MATERNELLES : Le matin et le soir , les parents déposeront et récupéreront les enfants de maternelle à la porte vitrée du hall de la maternelle .Karine ou Florence les accueilleront. Ils iront directement dans leur classe respective

ÉLÉMENTAIRES : -**Le matin** : les parents déposeront leur enfant à la porte vitrée de la cour des élémentaire, une personne les accueillera et il iront directement dans leur classe (après s'être lavé les mains) où une autre personne y sera pour les surveiller.

-**Le soir** : -les **CP** seront récupérés à la porte blanche e la salle de motricité.

-les **CM2** et les **CE1** seront récupérés à la porte vitrée de la cour des élémentaires.

-les **CM1** et **CE2** seront récupérés directement à la maison à côté de l'école en passant par le portail qui donne sur la rue Pierre Gemin (comme en juin)

Le goûter sera fourni. Les élèves le prendront en groupe classe.

Les activités se feront en groupe classe.

8) **Désinfections des locaux** : Les locaux et les sanitaires seront désinfectés quotidiennement.

8] Condition pour venir à l'école et rester à l'école

Les parents s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

En cas de symptômes chez un élève : Procédure pour l'enseignant

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- **Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.**